



NOTE:  
 LES DÉBITS DE POINTE ENTRANT AU BASSIN ET AUX SOUS-BASSINS, ONT ÉTÉ CALCULÉS EN FONCTION DE LEUR BASSIN DRAINANT PROPRE. LA MÉTHODE UTILISÉE POUR CALCULER LE DÉBIT DE POINTE, EST LA MÉTHODE RATIONNELLE. CETTE MÉTHODE SOUS-ÉTIMÉ L'APPLICATION DE RÉGLES STRICTES ET INCONTOURNABLES. DE CE FAIT, LES DÉBITS DE POINTE DE BASSINS CUMULATIFS PROVENANT DE BASSIN EN LIGNE, NE PEUVENT ÊTRE ADDITIONNÉS. LA DÉTERMINATION DU DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU COLLECTEUR, EST FAITE EN FONCTION DE L'OPTIMISATION DE SON BASSIN VERSANT GLOBAL. CETTE OPTIMISATION, PROCESSUS INTRINSÈQUE À LA MÉTHODE RATIONNELLE, DÉTERMINE UN DÉBIT DE POINTE INFÉRIEUR AU DÉBIT OBTENU PAR L'ADDITION DE TOUS SES COURS D'EAU VERSANT.

CETTE VARIATION EST EXPLICABLE PAR LE FAIT QUE LES PETITS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE COURTES DURÉES DONC L'INTENSITÉ EST PLUS ÉLEVÉE. DE MÊME QUE LES GRANDS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE LONGUE DURÉE, DONC L'INTENSITÉ EST PLUS FAIBLE. EN FAIT, LA DURÉE DE LA PLUIE DÉTERMINANT LE DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU, DOIT ÊTRE ÉGALE AU TEMPS DE CONCENTRATION DE SON BASSIN VERSANT. L'APPLICATION DE CE PRINCİPE EST OBLIGATOIRE À L'UTILISATION DE LA MÉTHODE RATIONNELLE.

NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE, LES ZONES HUMIDE ET LES COURS D'EAU SONT PROTÉGÉS

- LEGENDE
- ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE À PROTÉGER
  - ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE À PROTÉGER
  - SOUS-BASSIN
  - LIMITE DES SOUS-BASSINS
  - LIMITE BASSIN PRINCIPAL
  - TOPO 5 MÈTRES
  - FOSSE OU COURS D'EAU EN ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE
  - FOSSE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
  - COURS D'EAU PRIMAIRE
  - COURS D'EAU SECONDAIRE
  - COURS D'EAU TERTIAIRE
  - LIMITE DES LITTORAUX
  - TOURBÈRE
  - BANDE RIVERAINE DE PROTECTION
  - ZONE NON-PROTÉGÉE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
  - MILIEU HUMIDE
  - ZONE LITIGIEUSE
  - REF. PHOTO #167 POINT GPS AVEC RÉFÉRENCE PHOTO
  - NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE
  - POINTAGE BIOPHYSIQUE

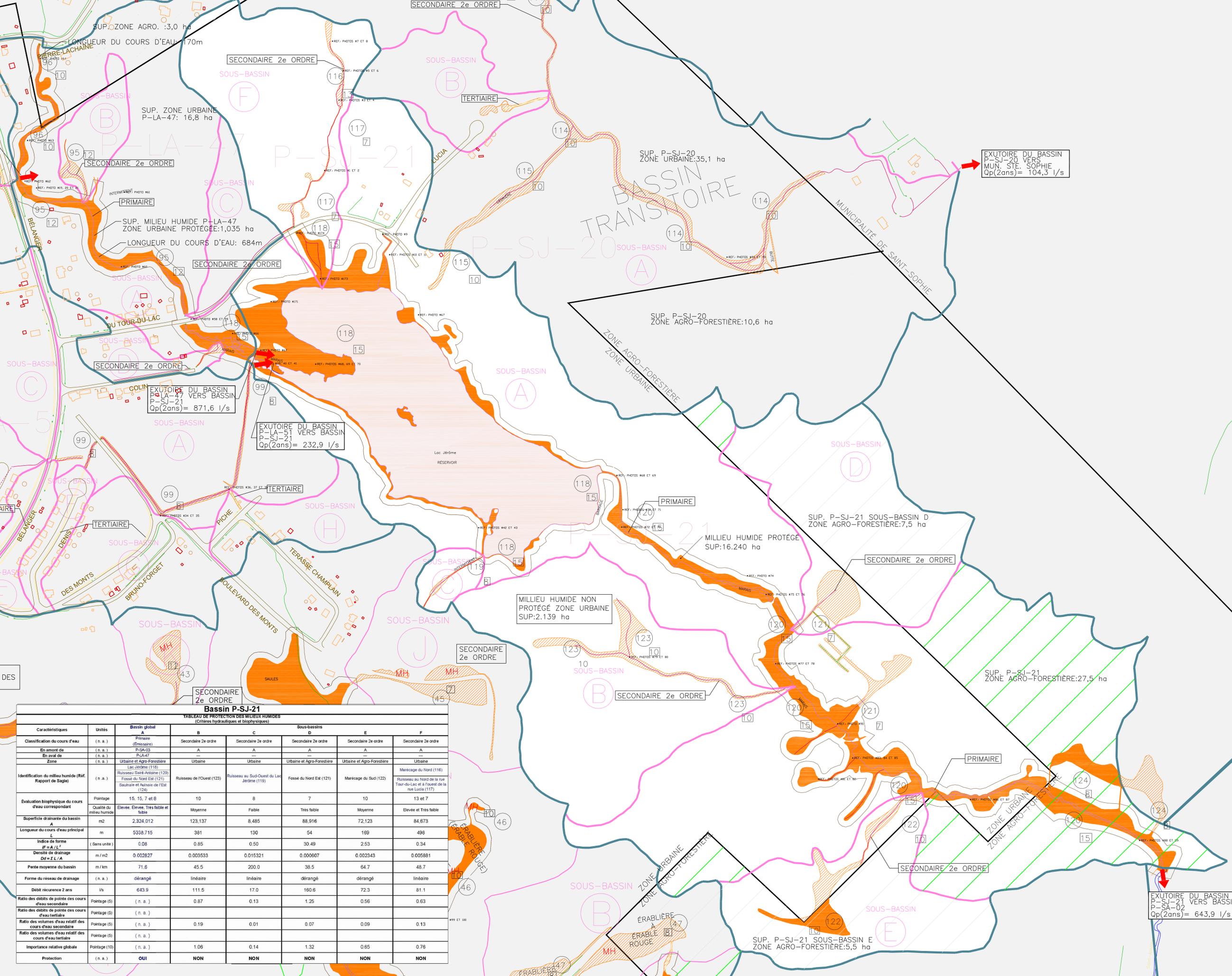
-5-	VERSION FINALE	29/05/2007
-4-	RÉVISION	28/03/2007
-3-	RÉVISION BANDE RIVERAINE DE PROTECTION	19/10/2006
-2-	RÉVISION POUR MDDP	26/06/2006
-1-	AJOUT DE NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE	15/02/2006
No.	RÉVISION	DATE

<input type="checkbox"/>	TEL QUE CONSTRUIT	
<input type="checkbox"/>	CONSTRUCTION	
<input type="checkbox"/>	SOUSSION	
<input type="checkbox"/>	PERMIS	
<input type="checkbox"/>	APPROBATION	
<input type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE	
<input checked="" type="checkbox"/>	ÉMIS POUR	DATE

**LEROUX BEAUDIN HÉRENS & ASSOCIÉS INC.**  
 25, RUE DE LA SAISON  
 100, (514) 384-4220  
 100, (514) 383-9077  
 COURTEL: ler@lbha.ca

PROJET: PLAN DE PROTECTION DES COURS D'EAU  
 CLIENT: VILLE DE SAINT-JÉRÔME

TITRE: BASSINS P-SJ-21  
 DISCIPLINE: GÉNIE CIVIL  
 PRÉPARÉ PAR: V. FAUCHER VÉRIFIÉ PAR: F. FROCHETTE, Ing. DATE: JUIN 2005  
 ÉCHELLE: 1:2000 DOSSIER: M7416-00  
 No. DESSIN: 20 DE 23 RÉV.: 3



**Bassin P-SJ-21**  
**TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES**  
 (Critères hydrologiques et biophysiques)

Caractéristiques	Unités	Sous-bassins					
		A	B	C	D	E	F
Classification du cours d'eau	(n. a.)	Primaire (Etrémarie)	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre
En amont de	(n. a.)	P-SA-03	A	A	A	A	A
En aval de	(n. a.)	P-LA-47	—	—	—	—	—
Zone	(n. a.)	Urbaine et Agro-Forestière	Urbaine	Urbaine	Urbaine et Agro-Forestière	Urbaine et Agro-Forestière	Urbaine
Identification du milieu humide (Ref. Rapport de Sagie)	(n. a.)	Lac Jérôme (118) Fossé du Nord Est (121) Fossé du Nord Ouest de l'Est Sautaire et Aulnaie de l'Est (124)	Ruisseau de l'Ouest (123)	Ruisseau au Sud-Ouest du Lac Jérôme (119)	Fossé du Nord Est (121)	Marécage du Sud (122)	Marécage du Nord (116) Ruisseau au Nord de la rue Tour-du-Lac et à l'ouest de la rue Lucie (117)
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pointage	15, 15, 7 et 8	10	8	7	10	13 et 7
Superficie drainante du bassin	m <sup>2</sup>	2,324,012	123,137	8,485	88,916	72,123	84,673
Longueur du cours d'eau principal	m	5338,715	381	190	54	169	498
Indice de forme (n. a.)	(Sans unité)	0,08	0,85	0,50	30,49	2,53	0,34
Densité de drainage (n. a.)	m/m <sup>2</sup>	0,002827	0,003533	0,015321	0,000807	0,002343	0,005881
Pente moyenne du bassin (n. a.)	m/km	71,6	45,5	200,0	38,5	64,7	48,7
Forme du réseau de drainage (n. a.)		dérangé	linéaire	linéaire	dérangé	dérangé	linéaire
Débit récurrence 2 ans	l/s	643,9	111,5	17,0	180,6	72,3	81,1
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	(n. a.)	0,87	0,13	1,25	0,56	0,63
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)	(n. a.)					
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	(n. a.)	0,19	0,01	0,07	0,09	0,13
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)	(n. a.)					
Importance relative globale	Pointage (10)	(n. a.)	1,06	0,14	1,32	0,85	0,78
Protection	(n. a.)	OUI	NON	NON	NON	NON	NON